



FICHE PRATIQUE N° 4

LE LABEL TOURISME HANDICAP

Le label Tourisme Handicap s'inscrit dans une démarche volontaire de la part des professionnels du tourisme et des prestataires de services (hébergements, restaurants, sites touristiques, activités de loisirs) pour :

- 1 – apporter une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des lieux de vacances pour les déficiences motrice, auditive, visuelle et mentale.
- 2 – offrir l'autonomie aux personnes en situation de handicap
- 3 – développer et promouvoir des offres adaptées de qualité
- 4 – valoriser les efforts des professionnels du tourisme qui s'engagent en faveur de l'accueil des clientèles spécifiques.

Ce label national est attribué, pour un ou plusieurs types de handicap, après évaluation de l'accessibilité des sites touristiques. L'évaluation repose sur des critères correspondant au cahier des charges.

La labellisation est définitive après validation par les commissions départementales et nationale. En retour, le professionnel du tourisme signe une charte d'engagement pour maintenir l'accessibilité de la structure en état pour une durée de 5 ans renouvelable.

L'Office de Tourisme Béziers Méditerranée accompagne les professionnels dans la démarche de labellisation Tourisme Handicap.

Renseignements :

04 99 41 36 41

e-mail : pro.tourisme@beziers-mediterranee.com